

# Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Formation continue en 1 an ou par Apprentissage en 2 ans



## ➤ Objectif de la formation

Ce diplôme permet :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation et la sécurité du jeune enfant,
- de contribuer à son développement et à son éducation en lien avec le projet pédagogique de la structure et de son personnel,
- d'assumer l'entretien et l'hygiène des espaces de vie de l'enfant.
- permettre à son titulaire d'exercer dans trois types de lieu d'accueil :

## ➤ Rythme de formation

- La formation se déroule sur un an en formation continue ou 2 ans par la voie de l'apprentissage
- Les cours sont dispensés de septembre à juin en alternance
- Environ 400 h/an au centre de formation et 448 h minimum en structures professionnelles ; parcours adapté selon profil des stagiaires

## ➤ Contenu et organisation de la formation

### Formation théorique et épreuves

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant - 1 épreuve orale pratique sur la présentation d'un soin du quotidien et l'accompagnement de l'enfant dans ses déplacements et dans ses apprentissages
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif - 1 épreuve écrite sur la compétence "exercer son activité en accueil collectif"
- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel - 1 épreuve orale sur la présentation d'un projet d'accueil
- Accompagnement « Chef d'œuvre »
- Epreuves générales : Français, Histoire-géographie, Mathématiques et sciences, EPS

Pour les titulaires de diplômes généraux ou professionnels, nous contacter pour d'éventuelles dispenses (*épreuves générales seulement*).

### Formation pratique :

- Formation continue : 14 semaines de stage
- Formation par apprentissage : les apprenti(e)s réalisent leur formation pratique dans leur structure d'accueil de la Petite Enfance (0-3 ans ou 3-6ans), plus un stage de 4 semaines dans une autre structure pour découvrir le 2ème public (0-3 ans ou 3-6ans)

### ➤ Lieux de stage :

**Formation en milieu professionnel réparties** (*nous consulter pour plus de détails selon la situation*) **auprès des 2 publics :**

**EP1 : EAJE ou assistant maternel ou MAM** (*avec les moins de 3 ans*)

**EP2 : école maternelle et périscolaire ou EAJE** (*avec les moins de 6 ans*).

Structures ou entreprises d'accueil de la Petite Enfance (*enfants de 0 à 6 ans*) :

- les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) tels que crèches, jardins d'enfants, multi accueils, haltes garderies... ;
- l'école maternelle et périscolaire ;
- le domicile de l'assistante maternelle, des parents ou en maison d'assistants maternels (MAM).

➤ **Certification :** l'obtention du Certificat d'Aptitudes Professionnelles se fait après validation des épreuves professionnelles et des épreuves générales par le Ministère de l'Éducation Nationale

### ➤ Méthodes pédagogiques :

Mise en œuvre d'une pédagogie active basée sur le vécu en entreprise, des échanges et des débats, des mises en situation et l'accès à des plateaux techniques, pour développer les savoirs et savoirs faire mais aussi les savoirs être

### ➤ Débouchés et poursuites d'études :

Débouchés professionnels :

- Accès direct à l'emploi : en école maternelle, en crèche, en Service d'Aide à Domicile
- Création d'une activité professionnelle : Assistante Maternelle Agrée « accueil individuel » ou « collectif » en MAM (Maison d'Assistante Maternelle) et Assistante Familiale
- Préparation au concours d'ATSEM ou d'auxiliaire de périculture

Poursuites d'études :

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études avec un bac professionnel (BAC PRO SAPAT ou ASSP par exemple), d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social (DEAES par exemple), ou de passer des concours (ATSEM par exemple)

### Accès à la formation

**Tout Public :** Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

**Délais d'accès :** envoi des informations sur la formation et des modalités d'inscription dans les 15 jours suivant le 1er contact

#### Modalités d'inscription :

- Etre âgé de 17 ans minimum au démarrage de la formation ;
- Effectuer des tests de positionnement lors de l'entretien préalable avec la responsable de formation (*obtenir la moyenne à l'écrit pour poursuivre par l'oral*) ;

### ➤ Accessibilité :

- Les locaux sont desservis par les transports en commun (bus) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap.

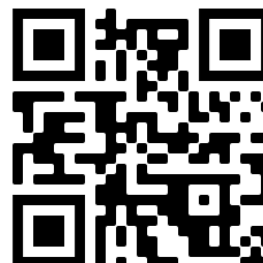
### ➤ Tarifs

- Formation continue : tarif horaire de 7€ + frais d'inscription. Nombre d'heures défini en fonction du parcours de formation adapté à chaque stagiaire  
Méthodes possibles de financement : CPF, les OPCO, etc. Nous consulter pour recourir à une des possibilités de financement les plus adaptées à votre situation.
- Formation par apprentissage : 8100€ pour 12mois. Coût pris en charge par les OPCO pour les entreprises privées. Le reste à charge pour l'apprenti est nul.



684 rue de la Mairie  
88270 Harol

Contact du Lundi au Vendredi de :  
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30  
Téléphone : 03 29 66 84 23  
Site internet : [www.leap-harol.fr](http://www.leap-harol.fr)  
Mail : [harol@cneap.fr](mailto:harol@cneap.fr)



# CAP AEPPE

